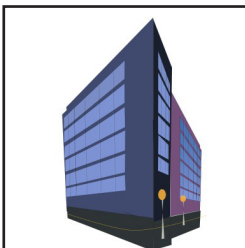


Réseau**Tarifs du dégroupage**

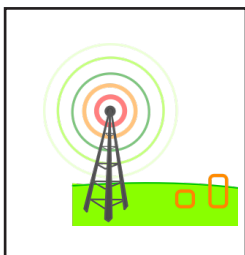
L'Arcep vient de fixer pour les trois années à venir le coût de location de la ligne de cuivre pour les opérateurs xDSL. Elle poursuit une lente augmentation dont l'objectif affiché est d'encourager les usagers à passer à la fibre.

Source : Site de l'[Arcep](#)

Réseau**Offre THD pour les entreprises**

Dans son analyse des marchés pour la période 2018-2020, l'Arcep avait fixé à Orange, opérateur exerçant une influence significative sur le marché entreprise (70%), l'obligation de faire une offre de gros avec qualité renforcée sur le réseau FttH. Début 2018, en l'absence d'une telle offre, l'arcep lance une enquête administrative.

Source : Site de l'[Arcep](#)

Ondes**Exposition aux ondes**

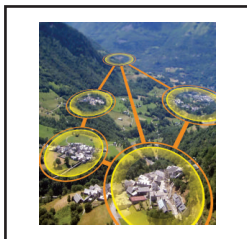
L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie une étude de l'exposition aux ondes radioélectriques. En 2017, 3 836 mesures ont été effectuées avec des résultats toujours inférieurs aux valeurs limites (entre 28 et 87 V/m suivant les fréquences). Toutefois il apparaît que 15 mesures dépassent le seuil de 6V/m, retenu par l'ANFR pour caractériser un point atypique.

Source : site de l'[ANFR](#)

Politique**Annonces du gouvernement**

Accès à Internet : le gouvernement débloque 100 millions pour aider les foyers les plus isolés. Pour atteindre son premier objectif du bon haut débit pour tous en 2020, et pour que les foyers les plus isolées puissent bénéficier eux-aussi d'un accès à l'internet d'au moins 8Mbit/s descendant, le gouvernement débloque une enveloppe de 100 millions d'euros. Cet argent sera versé sous forme de chèque pouvant aller jusqu'à 150€ pour le financement d'un kit radio ou satellite.

Source : Site [gouvernement.fr](#)



Le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles pour accélérer la couverture numérique des territoires Paris ont scellé un accord relatif à la couverture mobile, le 11 janvier 2018. Cet accord prévoit plusieurs dispositions parmi lesquelles le déploiement de la 4G sur l'ensemble des supports de téléphonie mobile, la refonte des dispositifs FranceMobile et Commune-Zone Blanche pour améliorer la couverture, l'évolution du critère de « couverture » vers une « bonne couverture » et un engagement de chaque opérateur mobile à déployer 5000 nouveaux sites. Les contreparties de l'État (allègement fiscal et réglementaire) restent toutefois à préciser dans le détail, seul l'engagement à ne pas surenchérir le droit d'usage des fréquences ayant fait l'objet d'une communication.

Source : site de l'Arcep : [article1](#) et [article2](#)

OpenData transports L'ouverture des données de transports ...



... figurera dans la future Loi d'orientation des mobilités.

En l'absence du décret d'application de la loi Macron relatif à l'ouverture des données de transport (horaires, arrêts, tarifs, ...), le gouvernement annonce que le projet de loi d'orientation des mobilités, prévu pour février 2018, comprendra un volet relatif à l'Open Data.

Source : [Nextinpact.com](#)

Aménagement numérique La future Loi ELAN est en concertation



La future Loi Evolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN) est en concertation.

La loi ELAN fait l'objet d'une conférence de consensus au Sénat du 12 décembre 2017 à fin janvier 2018. Une conférence de consensus en cours au Sénat. Le volet numérique comprend des mesures de facilitation du développement des réseaux (allègement réglementaire) et de modernisation du secteur du logement (bail numérique).

Source : [site conferenceconsensuslogement.senat.fr](#)

Innovation territoriale Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)

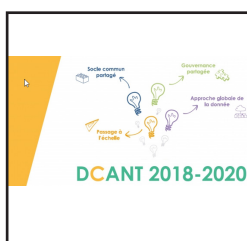


Résultats de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA).

Le programme « Investissements d'avenir » publie la liste des 24 projets lauréats de l'action TIGA, pour une dotation globale de 450 M€ sur 10 ans, dont 150 M€ de subventions et 300 M€ de fonds propres. Une part notable de ces projets affiche une dimension numérique affirmée.

Source : [site gouvernement.fr](#)

Modernisation de l'ANT Publication du programme DCANT 2018-2020



Le programme de « Développement concerté de l'administration numérique territoriale » (DCANT) diffuse sa feuille de route en réponse à quatre grands enjeux : socle commun d'applications, de briques numériques, de référentiels partagés ; approche globale de la donnée ; passage à l'échelle de l'administration numérique dans les territoires ; gouvernance partagée État-collectivités.

Source : [modernisation.gouv.fr](#)

OpenData Energie Mise à disposition des données de comptage ...

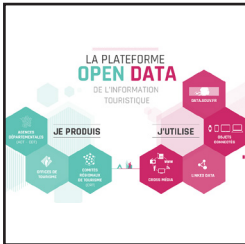


... des gestionnaires des réseaux de transport, d'électricité et de gaz;

Un arrêté du 29 décembre 2017 définit les conditions de mise à disposition de courbes de mesure relatives au transport et à la distribution d'électricité et de gaz. Il définit les mailles territoriales et contraintes d'agrégation des données de comptage, les intervalles de temps de mesure et la fréquence de diffusion publique des données, ainsi que les modalités d'élaboration des courbes reconstituées.

Source : legifrance.gouv.fr

OpenData Tourisme Lancement de la plateforme nationale datatourisme



La plateforme nationale de collecte, d'uniformisation et de diffusion des données touristiques institutionnelles www.datatourisme.gouv.fr est ouverte depuis décembre 2017. Près de 50 000 données y sont d'ores et déjà disponibles en open data, ce premier ensemble ayant vocation à s'étoffer dès l'année 2018.

Source : datatourisme.gouv.fr

ANT

Publication de la stratégie nationale de santé (2018-2022)

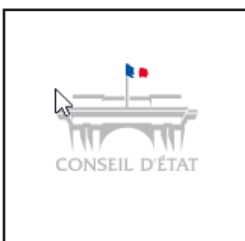


A noter parmi les objectifs nationaux affichés en matière de développement des usages du numérique en santé : « assurer la bonne couverture numérique du territoire, et notamment de chacun des établissements de santé et médico-sociaux, ainsi que des structures d'exercice coordonné dans les territoires ruraux ».

Source : solidarites-sante.gouv.fr

Flash-back

Utiliser le document d'urbanisme pour restreindre l'émission d'ondes ?



Dans un arrêt de 2011 (CE, 26 octobre 2011, Commune de Saint-Denis, n°326492), le Conseil d'état a statué sur un contentieux d'urbanisme. Un des considérants stipule que « le législateur a organisé une police spéciale des communications électroniques confiée à l'Etat que les pouvoirs de police spéciale attribués aux autorités nationales, » [Arcep et ANFR], que des mesures sont prises et que « le maire... ne saurait, sans porter atteinte aux pouvoirs de police spéciale conférés aux autorités de l'Etat, adopter sur le territoire de la commune une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et destinée à protéger le public contre les effets des ondes émises par ces antennes. »

Source : Conseil-etat.fr

A CONSULTER SUR LE SITE du groupe Aménagement numérique des territoires

Tous les deux mois, le groupe ANT vous propose une lettre d'information dans le domaine de l'aménagement numérique des territoires. Ces informations sont triées et commentées, avec un éclairage d'experts. Cette lettre s'adresse aux publics déjà initiés au domaine de l'ANT.

Pour les consulter, cliquez sur le lien suivant : [Lettres d'actualités ANT](#).

